

Référence : C.N.213.2018.TREATIES-IV.9 (Notification dépositaire)

CONVENTION CONTRE LA TORTURE ET AUTRES PEINES OU
TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS
NEW YORK, 10 DÉCEMBRE 1984

AFGHANISTAN : RETRAIT DES RÉSERVES À L'ARTICLE 20 ET AU PARAGRAPHE 1 DE
L'ARTICLE 30 FORMULÉES LORS DE LA RATIFICATION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 17 avril 2018.

Le 18 avril 2018



¹ Voir notification dépositaire C.N.94.1987.TREATIES-IV.9 du 19 juin 1987 (Ratification :
Afghanistan).